

**SERVICE :**  
DIRECTION DES  
RESSOURCES  
STRATÉGIQUES

**DÉCISION :**  
2023-007

**OBJET :**  
DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRÈS  
DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL AU  
TITRE DU CONTRAT DE  
SOUTIEN AUX  
TERRITOIRES 2022 2024  
– RÉHABILITATION ET  
EXTENSION DU CSC DU  
SOLEIL LEVANT

Vu l'article L.2122-22 point 26° du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire la demande, à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, d'attribution de subventions,

Vu délibération n°2020-060 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 autorisant le Maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions en application de l'article L.2122.22 point 26° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Face aux limites du bâti, au développement de nouveaux usages, la configuration actuelle du Centre doit faire l'objet d'une évolution. Les mutations en cours sur le quartier Centre (accueil de plus 2 000 habitants d'ici les prochaines années et l'ouverture du collège à proximité en 2024) amènent à penser des évolutions fonctionnelles, tout en opérant des travaux lourds de maintenance sur le bâtiment du centre socioculturel du Soleil Levant vieillissant, construit en 1966.

Considérant que ce projet peut bénéficier d'une subvention du département dans le cadre du contrat de soutien aux territoires 2022 – 2024,

## **D E C I D E**

**ARTICLE 1** – De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation du Centre socio culturel du Soleil-Levant au titre du contrat de soutien aux territoires 2022 – 2024

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

### **Description du projet :**

L'opération porte sur l'aménagement d'un pôle de services publics et sur la rénovation des locaux dédiés au centre socioculturel du Soleil Levant (surfaces d'environ 1140m<sup>2</sup>).

Ce projet a pour nécessité de repositionner l'entrée principale du bâtiment de manière à la rendre plus visible et plus lisible. Cette entrée s'ouvre sur une banque d'accueil et un espace numérique. Les bureaux du pôle de services publics et des agents du centre seront positionnés à proximité de cet espace d'accueil afin de faciliter les relations avec le public.

La reconfiguration de l'espace d'accueil et administratif nécessite le déplacement de salles d'activités et de la bibliothèque Adèle H. Cette opération permet également la mise aux normes de l'ensemble du bâtiment ainsi que la réalisation de nombreux travaux d'optimisation énergétique (isolation des parois extérieures, remplacement des menuiseries, installation de ventilation plus performante, éclairage LED).

### **Descriptif des travaux :**

Des travaux de maintenance dans les locaux existants, des évolutions fonctionnelles dans les locaux existants en repensant les liaisons, les circulations entre les différents espaces.

- La mise en accessibilité avec la mise en place d'un ascenseur pour les salles situées à l'étage afin d'en développer l'utilisation.
- Une redistribution des salles d'activités en spécifiant des usages (cuisine, bricolage, informatique, salle de réunion polyvalente).
- Un repositionnement de l'espace accueil en façade pour plus de visibilité et de lisibilité.
- Reprise de l'isolation thermique du bâtiment.
- La création de nouveaux espaces de bureaux en vue du développement du pôle de service public. Cette entrée s'ouvre sur une banque d'accueil et un espace numérique. Les bureaux du pôle de services publics et des agents du centre seront positionnés à proximité de cet espace d'accueil afin de faciliter les relations avec le public.
- La reconfiguration de l'espace d'accueil et administratif nécessite le déplacement de salles d'activités et de la Bibliothèque avec une extension emprise au sol de 76m<sup>2</sup>.
- Le rattachement du jardin attenant à l'équipement pour requalifier et valoriser cet espace.

Montant prévisionnel du projet global : 2 577 500 € HT soit 3 093 000 € TTC,

Montant prévisionnel des travaux : 2 250 000 € HT / 2 700 000 € TTC,

Montant du projet éligible – base subventionnable : 2 250 000 € HT soit 2 700 000 € TTC,

Durée du projet : 12 mois de conception et 16 mois de travaux,

Démarrage des travaux : Juillet 2023,

Montant de subvention sollicitée : 540 000 €.

**ARTICLE 2** – D'accomplir toutes les formalités nécessaires liées à la présente demande de subvention.

**ARTICLE 3** – La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain.

**ARTICLE 4** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la commune de Saint-Herblain. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5** – Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**ARTICLE 6** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de SAINT-HERBLAIN est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE

Le Maire de Saint-Herblain,

**Bertrand AFFILÉ**

Reçue à la Préfecture de Nantes le 16 février 2023

Publiée le 16 février 2023